

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **lundi 15 septembre 2014 à 16h30**, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Normand Pigeon

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

Absents : messieurs les conseillers, Sylvain Lemire et Jean Fournel

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 16h37

2014-09-259 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-09-260 RÈGLEMENT NO 503-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 503 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 239 000 \$

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 9 septembre 2014 de la présentation d'un règlement modifiant le Règlement no 503 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 239 000 \$;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Considérant que la mairesse explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no **503-1** intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 503 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de **239 000 \$** ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-09-261 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de lever la séance à 16h39.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

M^e Jeanne Briand
Greffière

/vc
